

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Joué-l'Abbé, le 15 novembre 2023

Installation de composteurs au collège Jean Rostand de Sainte-Jamme-sur-Sarthe

En lien avec la loi Agec (anti-gaspillage pour une économie circulaire), la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe vient d'équiper le restaurant scolaire du collège Jean Rostand de Sainte-Jamme-sur-Sarthe en composteurs. Ces derniers vont permettre à l'établissement scolaire d'écarter dès à présent les biodéchets des ordures ménagères issues des 450 couverts servis au self. Pour cela, une table de tri a été mise en place sur l'espace où les élèves débarassent leur plateau après avoir déjeuné afin de séparer les ordures ménagères non recyclables, les emballages recyclables, et les biodéchets.

L'utilisation de composteurs conforte la démarche de réduction des déchets du collège de Sainte-Jamme-sur-Sarthe en redonnant à la terre ce qui peut l'être, tout en sensibilisant les élèves au gaspillage alimentaire. Déjà engagé dans une volonté de réduction des déchets, le restaurant scolaire du collège ne collecte à ce jour que 30g de restes par assiette quand la moyenne nationale est à 115g. Ce retour assiette additionné aux épiluchures issues de la préparation seront ainsi écartés du service de collecte des déchets ménagers. Cela représente 7 tonnes de biodéchets par an qui alimenteront les composteurs. À terme, le compost produit par le restaurant scolaire sera utilisé dans un jardin pédagogique créé au sein du collège.

Applicable au 1^{er} janvier 2024, la loi Agec oblige les collectivités territoriales à proposer un mode de collecte des biodéchets pour tout producteur de ce type de déchets sur leur territoire. En Maine Cœur de Sarthe, cinq établissements scolaires et une maison de retraite sont à présent déjà équipés en composteurs. Pour les particuliers, la Communauté de communes propose une mise à disposition gratuite d'un composteur par foyer à l'issue d'une réunion d'information. Aujourd'hui, 70% des foyers du territoire sont déjà équipés d'un composteur. Toutes les informations sur le compostage et la mise à disposition d'un composteur sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes.

Ballon-Saint Mars

Sourcebœufs

Joué-l'Abbé

La Bazoge

La Guierche

Montbizot

Neuville-sur-Sarthe

Saint-Jean-d'Assé

Saint-Pavace

Sainte-Jamme
sur-Sarthe

Souillé

Souigné-sous-Ballon

Teillé